

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi douze septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13
Date de convocation au conseil municipal : 06 septembre 2019

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Desforges Éric, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Brossard Marie-Pierre, Grégoire Benjamin, Labbé Annie, Lempeseur Emmanuel, Locoche Alain, Moricet Sandrine, Renault Anne-Marie et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES : Joubert Jacky, Denis Cédric

Madame BROSSARD Marie-Pierre a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Ecole : modification attribution de crédits

Décisions du maire

Questions diverses :

- Point sur les travaux : travaux de voirie en cours de réalisation, consultation lancée pour l'aménagement de la rue de l'éolienne, tableaux numériques installés dans la classe maternelle et la classe des GS – CP
- Cantine actualisation des tarifs Convivio
- Boulangerie
- Plan prévisionnel d'épandage des boues issues de la station d'épuration de la Grange David – été 2019 (document joint à la convocation)

Délibération n° 2019-32-7.5.2

Objet : Subvention coopérative scolaire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Madame la Directrice de l'école nous informant que les sommes de 720 euros et 400 euros attribuées à l'école pour les sorties scolaires et les achats liés au sport et à l'éveil pour l'année scolaire 2018-2019 n'ont pas été utilisées afin de garder cette somme pour le futur voyage à la montagne en janvier 2020. L'équipe enseignante souhaiterait que cette somme soit reversée à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord et décide de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 1 120 euros.

Délibération n° 2019-33-6.4

Objet : Décisions du maire :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du 08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- Décision 07/2019 : Location logement communal n° 3 situé au 1, rue la Fayette - à compter du 1^{er} août 2019 à M. Barré Nicolas et Mme Gault Méline pour un loyer mensuel de 407.93 € + 18 € de charges

- Décision n° 08/2019 : Commande de 2 tableaux numériques + 1 ordinateur portable pour l'école auprès des Tableaux Interactifs Conseil – Tours pour un montant de 5 496.65 € TTC

- Décision n° 09/2019 : Déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 04-2019 adressée par Maître Alexandre HARDY, notaire à Tours, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, 14 rue Agnès Sorel, d'une superficie totale de 19 a 44. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 16/07/2019.

- Décision n° 10/2019 : Signature d'un contrat de maintenance autonome corrective avec la Société PC4U de Loches (12 h de maintenance informatique pour une année) pour un montant de 576 € TTC

- Décision n° 11/2019 : Commande de panneaux de signalisation auprès de la SES – Chambourg/Indre pour un montant de 1725.89 € TTC

- Décision n° 12/2019 : Déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 05-2019 adressée par Maître Alexandre HARDY, notaire à Tours, en vue de la cession d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, 14 rue Agnès Sorel, d'une superficie totale de 19 a 44. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 03/09/2019.

- Décision n° 13/2019 Commande de travaux d'exhumations auprès des Pompes Funèbres Intercommunales – Tours pour un montant de 2 493.60 € TTC

Questions diverses :

- Point sur les travaux :
 - ✓ Travaux de voirie en cours de réalisation, une réunion de chantier est prévue le 13 septembre 2019 à 14 heures.
 - ✓ Sécurité voirie : des panneaux « priorité à droite » ont été posés dans le bourg. Des arrêtés seront pris prochainement pour limiter la vitesse dans certains hameaux (Tressort, La Roche Mabileau et Leugny) et la signalétique sera installée.
Il faut ajouter sous le sens interdit de la Rue de la Grosse Pierre la distance d'interdiction (ex : sur 30 m).
 - ✓ Consultation lancée pour l'aménagement de la rue de l'éolienne le 30 août 2019 avec une remise des offres pour le 27 septembre 2019 à 17 heures. L'ouverture des plis aura lieu le lundi 30 septembre 2019 à 18 heures, la commission d'appel d'offre sera convoquée.
 - ✓ Les tableaux numériques sont installés dans la classe maternelle et la classe des GS – CP
 - ✓ La Communauté de Communes Loches Sud Touraine – service eau et assainissement lance les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Belêtre en septembre et octobre.
 - ✓ Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la moitié du devis de l'Entreprise Courlivant d'un montant de 1320 € pour l'enfouissement du réseau Orange chez un particulier au lieu-dit Mézière (le poteau se trouve sur une propriété privée et il n'y a pas de possibilité de le déplacer sur la partie communale).
- Ecole
Monsieur le Maire fait part d'un courrier qui lui a été adressé, faisant état d'un différend entre l'équipe enseignante et des parents. Il indique avoir contacté Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription qui a pris en charge ce dossier, la commune n'étant pas compétente pour gérer les problèmes relevant de l'enseignement.

- Cantine tarifs Convivio
Le taux d'actualisation des tarifs effectif au 01 septembre 2019 est de 1.10 %.
Repas maternelle et primaire : coût 2,3252 € TTC
- Boulangerie
Monsieur le Maire indique avoir signé le 29 août 2019 :
 - un acte de résiliation amiable du bail commercial entre la Commune et la Sarl Barbe
 - un bail dérogatoire commercial d'une durée d'un an entre la Commune et la Sarl Erick et Isa
- Bibliothèque : communication du compte rendu de la réunion du 3 septembre 2019 où sont indiqués :
 - Le changement d'horaire et de jour : La bibliothèque sera ouverte **les mardis de 16h à 18h30** (pour permettre aux enfants de venir à la sortie de l'école) **et les vendredis de 16h30 à 18h30** ainsi que **les premiers samedis de chaque mois de 10h30 à 12h**.
 - les nombreuses opérations : porte ouverte le vendredi 27 septembre de 16h à 19h30, participation au festival Tour d'ivoire des mômes, participation aux rencontres de « Et si on en parlait », une lecture musicale de la compagnie Oculus aura lieu à la salle des fêtes le 11 octobre à 18h30 spectacle à partir de 6ans autour du conte, les 14 et 15 novembre quinzaine du livre jeunesse, une lecture d'hiver, une randonnée lecture etc.
- Théâtre : Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de M. Ulysse Barbry, comédien de la compagnie Hic Sunt Léones, qui a travaillé l'an passé avec l'équipe enseignante et les enfants sur le spectacle « Eho ! ». Il propose de faire un stage de théâtre sur une période de vacances. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.
- Communication du plan prévisionnel d'épandage des boues issues de la station d'épuration de la Grange David – été 2019 (document joint à la convocation)
- Repas du 11 novembre
- Taxe foncière : Monsieur Eris Desforges s'interroge sur l'augmentation du taux de l'intercommunalité sur les propriétés non bâties et souhaiterait être informé de la raison de cette augmentation.
- Prochaine réunion de Conseil Municipal : Jeudi 10 octobre 2019 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.